

NOTE D'INFORMATION BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SESSION 2018 EPREUVE ORALE DE CONTROLE

Références :

- Relatifs à l'oral de contrôle : [arrêté](#) du 18 février 2010 ; [note de service](#) n° 2010-049 du 1er avril 2010 ; B.O. n°18 du 6 mai 2010 et ses annexes (grilles d'évaluation)

A - Conditions d'accès à l'épreuve de contrôle

Obtenir :

- entre 8 et 9,99 au « 1^{er} groupe »
ET
- au moins 10/20 à l'épreuve de pratique professionnelle

Les candidats ayant obtenu entre 8 et 9,99 mais moins de 10 à l'épreuve de pratique professionnelle se verront délivrer un certificat de fin d'études professionnelles secondaires : CFEPS.

L'épreuve comporte deux interrogations pour le candidat :

- obligatoirement une interrogation de français ou d'histoire-géographie et enseignement moral et civique
- selon les spécialités, une interrogation de Mathématiques, ou d'Economie-droit, ou de Sciences et technologies industrielles, en lien avec une problématique professionnelle.

Le candidat n'a **aucun document à apporter** pour passer l'une ou l'autre des parties de l'épreuve. En revanche, pour l'interrogation en **Mathématiques et en Sciences-physiques et chimiques**, le candidat devra se munir d'une **calculatrice**, conformément à la réglementation en vigueur.

B - Convocation des candidats

Le lieu, la date et l'heure auxquels les candidats devront se présenter sont indiqués sur leurs convocations aux épreuves du 1^{er} groupe (nom de l'épreuve : ECT). Il n'y a pas de nouvelle convocation pour cette épreuve.

1^{ère} interrogation : épreuve E1 du règlement d'examen - durée 15 mn, précédées de 15 mn de préparation

Epreuve E1 selon les spécialités

Spécialité	E1 oral de contrôle
ACC.SOINS DOMIC	COND.PROJ.ACC
ACC.SOINS STRUC	COND.PROJ.ACC
ACCUEIL.REL.C/U	ECO.-DROIT
AERO.:AVIONIQUE	MATHEMATIQUES
AERO.:STRUCTURE	MATHEMATIQUES
AERO.:SYSTEMES	MATHEMATIQUES
AMENAG.&FIN.BAT	MATHEMATIQUES
ART COMM VIS.PM	MATHEMATIQUES
ART.TAPIS AMEU.	MATHEMATIQUES
ARTS MARCH.VIS.	MATHEMATIQUES
BIO-INDUST.TRAN	MATHEMATIQUES
BOUCH-CHAR-TRAI	P.TECHNO&SCI
BOULANG.-PATIS.	P.TECHNO&SCI
COMM.SERV.RESTA	TECHNO&SCI
COMMERCE	ECO.-DROIT
COND.TRANS.R.MA	MATHEMATIQUES
CUISINE	TECHNO&SCI
ELEC.ENERGIE EC	MATHEMATIQUES
ESTH/COSM.-PARF	MATHEMATIQUES
ET.DEF.PROD.IND	MATHEMATIQUES
ET.REA.AGENCEM.	MATHEMATIQUES
GE.POLLU.PR.ENV	MATHEMATIQUES

Spécialité	E1 oral de contrôle
GESTION-ADMINIS	ECO.-DROIT
HYGIENE PROP.ST	MATHEMATIQUES
LOGISTIQUE	ECO.-DROIT
M.VEHI.AUTO:MOT	MATHEMATIQUES
M.VEHI.AUTO:T.R	MATHEMATIQUES
M.VEHI.AUTO:V.P	MATHEMATIQUES
MAINT. NAUTIQUE	MATHEMATIQUES
MAINT.EQUIP.IND	AN&EXP.DON TE
MAINT.MAT.AGR.	MATHEMATIQUES
MAINT.MAT.P.JAR	MATHEMATIQUES
MAINT.MAT.TP.MA	MATHEMATIQUES
MENUI.ALU.VERRE	MATHEMATIQUES
MET.MODE-VETEM.	DEV. PRODUIT
METIER SECURITE	ECO.-DROIT
OPTIQUE LUNETT.	MATHEMATIQUES
OUV.BAT.: META.	MATHEMATIQUES
PHOTOGRAPHIE	MATHEMATIQUES
PILO.LIGNE.PROD	MATHEMATIQUES
PLASTIQ.&COMPOS	MATHEMATIQUES
POISSONIER-ECA.	P.TECHNO&SCI
PR.CH.EAU.P.CAR	MATHEMATIQUES

Spécialité	E1 oral de contrôle
PRODUCTION GRA.	MATHEMATIQUES
PRODUCTION IMP.	MATHEMATIQUES
PROTHESE DENTAI	MATHEMATIQUES
REPARA.CARROSS.	MATHEMATIQUES
SERV.PROX.V.LOC	CADRE ACT.PRO
SYST.ELECT.NUM.	MATHEMATIQUES
T.INTERV.I.NUCL	MATHEMATIQUES
TECH CHAUDR IND	MATHEMATIQUES
TECH.BAT.:ORGO	MATHEMATIQUES
TECH.CONST.BOIS	MATHEMATIQUES
TECH.DE SCIERIE	MATHEMATIQUES
TECH.F.BOIS&M.A	MATHEMATIQUES
TECH.FROID&C.AI	MATHEMATIQUES
TECH.GEOM.TOPOG	MATHEMATIQUES
TECH.INSTAL.SEC	MATHEMATIQUES
TECH.MAINT.SEC	MATHEMATIQUES
TECH.MEN.AGENC.	MATHEMATIQUES
TECHN.ET.BAT. A	MATHEMATIQUES
TECHN.ET.BAT. B	MATHEMATIQUES
TECHNICIEN OUT.	MATHEMATIQUES
TECHNICIEN USI.	MATHEMATIQUES
TRANSPORT	ECO.-DROIT
TRAVAUX PUBLICS	MATHEMATIQUES
VENTE	ECO.-DROIT

Economie-droit : l'épreuve ne repose pas sur les objets d'étude mais sur un document et des questions préparés par l'examinateur.

Mathématiques : l'interrogation portera sur la base du tronc commun du programme de la classe de terminale professionnelle c'est-à-dire :

1. STATISTIQUE ET PROBABILITÉS
 - 1.1 Statistique à deux variables
 - 1.2 Probabilités
2. ALGÈBRE – ANALYSE
 - 2.1 Suites numériques 2
 - 2.2 Fonction dérivée et étude des variations d'une fonction

Sciences physiques et chimiques : l'interrogation portera sur la base du tronc commun du programme des classes de première et terminale professionnelle c'est-à-dire :

- LES TRANSPORTS (T)
- T 3. Comment protéger un véhicule contre la corrosion ?
 - T 4. Pourquoi éteindre ses phares quand le moteur est arrêté ?
 - T 5. Comment se déplacer dans un fluide ?
- CONFORT DANS LA MAISON ET L'ENTREPRISE (CME)
- CME 4. Comment chauffer ou se chauffer ?
 - CME 5. Peut-on concilier confort et développement durable ?
- HYGIÈNE ET SANTÉ (HS)
- HS 4. Comment peut-on adapter sa vision ?
- SON ET LUMIÈRE (SL)
- SL 1. Comment dévier la lumière ?
 - SL 2. Comment un son se propage-t-il ?
 - SL 3. Comment transmettre un son à la vitesse de la lumière ?
 - SL 4. Comment voir ce qui est faiblement visible à l'œil nu ?

2nde interrogation : épreuve E5 du règlement d'examen (français et histoire-géographie) - durée 15 mn, précédées de 15 mn de préparation

Le candidat tirera au sort le sujet de français ou d'histoire ou de géographie.

Dans le cas du français, le sujet sera toujours le même : « Après avoir présenté une œuvre / un groupement de textes le plus précisément possible (titres(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre / des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force ».

Dans le cas de l'histoire-géographie, il s'agira d'un commentaire d'un document simple fourni par l'interrogateur (texte court, image, cartes, graphiques...) ou d'une question assez large portant sur l'un des sujets d'étude du programme.

D - Résultats

Chaque interrogation donne lieu à une note sur 10, qui figurera sur la grille individuelle d'évaluation, qui sera consultable pendant un an dans le centre d'épreuve.

Seule une note sur 20, obtenue par l'addition de la note à l'épreuve E1 sur 10 et de celle de l'épreuve E5 sur 10 apparaîtra sur le relevé de notes.

Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'issue de l'épreuve orale de contrôle seront déclarés admis (cette note est la moyenne entre la note de l'épreuve et la moyenne du premier groupe : si le candidat a 8,5 de moyenne au 1^{er} groupe, il lui faut 11,5 au 2^{ème} Groupe pour obtenir le diplôme).

Si la note finale obtenue à l'épreuve orale de contrôle est inférieure à la moyenne obtenue au 1^{er} groupe, c'est la moyenne du 1^{er} groupe qui sera retenue comme moyenne finale de l'examen.